

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Portant interdiction de circulation
Sur une partie de la rue de l'église
Le 3 et 4 Juillet 2023**

Le Maire de Saint Quay Perros,

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie

CONSIDERANT que par mesure de sécurité, il est nécessaire d'interdire la circulation sur une partie de la rue de l'église, pendant les travaux sur le réseau eau & assainissement au niveau du N° 23, entrepris par Lannion Trégor Communauté, le 3 & 4 Juillet 2023.

A R R E T E

Article 1 : La circulation des véhicules de toutes catégories sera interdite sur une partie de la rue de l'église, pendant les travaux effectués sur le réseau Eau & assainissement du N° 23, le 3 & 4 juillet 2023

Article 2 : Une signalisation de type réglementaire, matérialisant l'interdiction de circulation, sera mise en place par les Services de Lannion Trégor Communauté, à compter de la date prévue à l'article 1, soit le 3 juillet 2023

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros-Guirec
- Les Services de Lannion Trégor Communauté

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 30 Juin 2023

LE BOZEC Marcel

Adjoint aux Travaux



